

Retrait de la loi contre le droit du travail

La loi El Khomri est une attaque en règle contre le droit du travail. « Il n'y a aucun recul social », dit Hollande...

• Ils mentent !

Si cette loi était votée, par simple accord d'entreprise, l'employeur pourrait :

- obliger les salariés-es à travailler 12 heures par jour au lieu de 10, et même jusqu'à 60 heures par semaine.
- majorer les heures supplémentaires – au-delà des 35 h. légales – de 10% au lieu de 25%... Avec Hollande, c'est « travailler plus pour gagner moins » !
- licencier dès que son chiffre d'affaires diminue. Un nuage sur la Bourse ? A la rue, le salarié ! En CDI ou CDD, l'emploi kleenex se généraliserait. Pour les jeunes déjà soumis aux contrats précaires, c'est insultant. Et un licenciement jugé illégal par les prudhommes ne serait plus indemnisé selon le préjudice subi mais selon l'ancienneté !

• Ils mentent !

Comment croire qu'on crée de l'emploi en facilitant les licenciements ? Ou en augmentant la durée du travail de celles et ceux qui en ont déjà un ?

Allongement de la durée du travail, travail de nuit, licenciements : on revient un siècle en arrière quand les patrons régnaient en « maîtres » sans Code du travail. Il faut fortifier le Code du travail, pas le démanteler. Et nous avons des propositions alternatives.

• Une société sans chômage, c'est un choix politique !

Plus de 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi. C'est moins que jamais le moment de détruire les 35 h. Il faut revenir aux 35 heures réelles dans toutes les entreprises.

Aujourd'hui, la durée effective du travail est de plus de 39 heures. La ramener à 35 heures obligerait à embaucher massivement, avec maintien intégral des salaires en prenant sur les profits. Il faut taxer les heures supplémentaires de sorte que cela dissuade les employeurs : au moins 50% dès la première heure.

35 heures réelles, c'est 2,5 millions d'emplois possible. (calcul CGT). Et aller vers les 32 heures, c'est 2 autres millions d'emplois.

Généraliser le principe de la Sécurité sociale à l'emploi, c'est possible. De même qu'en cas de maladie, le salarié reste payé grâce aux cotisations mises dans un pot commun. De même, quand son poste est supprimé, un fonds commun lui assurerait son salaire jusqu'à ce qu'il retrouve un nouveau poste après une formation.

Seuls 43% des chômeurs sont indemnisés par l'Unedic, les autres vivant d'aumônes publiques en-deça du seuil de pauvreté. Et on veut réduire encore leurs indemnités. C'est un scandale ! Sans attendre les effets des 35 H réels et de la sécurité sociale professionnelle, **les chômeurs doivent recevoir un salaire de remplacement décent.**

• L'unité du monde du travail est nécessaire pour agir !

Le projet du gouvernement est un projet de droite.

Avec les syndicats, les jeunes, les associations, adressons-nous aux députés PS dans nos circonscriptions : ne votez pas cette loi scélérate !

Hollande, Valls, Macron, cela suffit ! Cette politique est insupportable. Mettons-y fin par notre mobilisation.

Nous sommes plus de 600 000 à avoir déjà « cliqué » sur la pétition contre la loi Travail.

• Transformons ces CLIC en CLAQUE au gouvernement !

Tous et Toutes mobilisé(e)s LE 9 MARS !

AU HAVRE : 10h à l'Hôtel de Ville

